

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 266 Vœu relatif à la reconnaissance, par la France, de l'Etat de Palestine.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu proposé par M^{me} Danielle SIMONNET, relatif à « la reconnaissance d'un Etat palestinien souverain vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des frontières de 1967 » ;

Considérant la place particulière de la France dans le processus de paix au Proche Orient ;

Considérant plus encore la place particulière de la Ville de Paris dans les liens d'amitié et de fidélité avec les Israéliens et les Palestiniens ;

Considérant que la Palestine est depuis 2011 Etat membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), et qu'elle a en 2012 été admise comme membre observateur de l'Assemblée Générale de l'ONU ;

Considérant que la Suède est devenue le 30 octobre 2014 le premier Etat membre de l'Union européenne à reconnaître la Palestine comme Etat, que les parlements anglais et espagnol ont adopté des résolutions en ce sens, et qu'une proposition de résolution similaire a été déposée à l'Assemblée Nationale française ;

Considérant qu'une paix juste et durable dans la région ne sera possible que par une solution négociée aboutissant à l'existence de deux Etats indépendants, l'Etat d'Israël et l'Etat de Palestine ;

Considérant qu'après la décision de la Suède, le porte-parole du Ministère français des Affaires Etrangères a déclaré qu'il était « urgent de faire progresser la solution des deux Etats, et d'aboutir à l'établissement d'un Etat de Palestine vivant dans la paix et la sécurité au côté d'Israël » ;

Considérant qu'en 2012, avant le vote de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la reconnaissance de la Palestine comme membre observateur, Bertrand Delanoë, Maire de Paris, avait publiquement approuvé cette démarche et souhaité que « la France, forte d'une tradition de soutien à la paix au Proche Orient, aille dans le sens de l'histoire en soutenant la demande formulée par la Palestine », en raison notamment du fait que « seule l'existence de deux Etats souverains, viables et reconnus internationalement permettra l'émergence d'une paix durable » ;

Considérant que les Palestiniens se sont dotés d'une économie, d'un système éducatif, d'une police et d'une diplomatie qui peuvent, dès à présent, être ceux d'un État ;

Considérant que 2015 marquera le 65^{ème} anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et Israël ;

Considérant les liens extrêmement forts que la Ville de Paris entretient avec des villes israéliennes et palestiniennes dans le cadre des accords de coopération avec Tel Aviv, Haifa, Jéricho, Bethleem et Ramallah ;

Considérant que pour réaffirmer et renforcer ces liens, la Maire de Paris se rendra en Israël et en Palestine à l'occasion d'un déplacement au premier semestre 2015 ;

Considérant qu'il est du rôle de la Ville de Paris d'accompagner le mouvement de reconnaissance de l'Etat de Palestine tout en veillant à ce que ce soit l'impulsion pour la concrétisation d'un accord de paix permanent entre Israéliens et Palestiniens ;

Sur la proposition de M. Patrick KLUGMAN au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

La France reconnaisse l'Etat de Palestine et que cette reconnaissance accompagne la négociation entre ces deux Etats afin qu'ils vivent, l'un et l'autre, en paix et en sécurité avec des frontières mutuellement et internationalement reconnues.